Mairie de la Garde **Arrondissement de** Toulon

Du Dix septembre an mil huit cent quarante-cinq, à six heures du soir

Acte de mariage de François Augustin Paurrau âgé de trente trois ans, né à Toulon département du Var le quatre du mois de Juin mil huit cent douze profession de Maître serrurier domicilié à Toulon département du Var fils majeur de François Augustin Paurrau profession de propriétaire domicilié à Toulon département du Var et de Claire Caurin ici présens & consentants, veuf de honorée Merolhon décédée à Toulon le quatorze novembre mil huit cent quarante quatre d'une part.

Et demoiselle Thérèse Joséphine Olive (Repasseuse) âgée de vingt un ans, née à la Crau d'hyères département du Var le trente un du mois de janvier mil huit cent vingt quatre domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de feu André Olive en son vivant profession de ménager domicilié au terroir d'hyères département du Var, y décédé le dix neuf ~~et d~~ novembre mil huit cent trente deux et de Marie Portal propriétaire domiciliée en cette commune de la Garde ici présente et consentant d'autre part.

N° 19

Paurrau & Olive.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faite par Monsieur l'officier de l'état civil de la ville de Toulon (Var) et par nous aussi sans opposition les dimanches vingt quatre et trente un août dernier

2° Extrait d'acte de naissance des susdits futurs époux, ainsi que ceux de décès du père de la future épouse et de l'épouse en première noce dudit futur époux, ci dessus daté & énoncé.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux.*

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Thérèse Joséphine Olive & l'autre François Augustin Paurrau

En présence de sieur François Artigue domicilié à Toulon département du Var âgé de trente quatre ans, profession de serrurier, non parent ni allié des époux

De sieur Jean Edouard Gasquet domicilié à Toulon département du Var âgé de trente quatre ans, profession de ferblantier, non parent ni allié des époux.

De sieur Pierre Lefeuvre domicilié à Toulon département du Var âgé de trente huit ans, profession de Tonnelier, non parent ni allié des époux.

Et de sieur Marius Bœuf domicilié à la Garde département du Var âgé de trente trois ans, profession de tailleur d'habits, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean françois Van huguet Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins l'époux et son père, les autres comparants ont déclaré ne savoir écrire.

Pourrau pourrau Gasquet

Lefeuvre Boeuf

Mairie de la Garde **Arrondissement de** Toulon

Du Dix sept septembre an mil huit cent quarante-cinq, à quatre heures du soir

Acte de mariage de Joseph Sebastien Bœuf âgé de vingt deux ans, né à Cotignac département du Var le dix neuf du mois de décembre mil huit cent vingt deux profession de cultivateur domicilié à Cotignac département du Var fils majeur de Dominique Bœuf profession de Cultivateur domicilié à Cotignac département du Var ici présent et consentant et de feue Rose Garnier décédée audit Cotignac le quinze mai an mil huit cent quarante, d'une part.

Et de Marie Christine Bernard (Journalière) âgée de vingt deux ans, née à la Garde département du Var le neuf du mois de février mil huit cent vingt trois domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de feu Jean André Bernard en son vivant profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var y décédé le sept Janvier ~~et d~~ mil huit cent trente et de Thérèse Mérie journalière domiciliée en cette commune de la Garde ici présente & consentant d'autre part.

N° 20.

Bœuf & Bernard.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faite par Monsieur l'officier de l'état civil de la ville de Cotignac (Var) les dimanches vingt quatre et trente un du mois d'août dernier et par nous aussi sans opposition les dimanches sept et quatorze septembre courant.

2° Extrait d'acte de naissance du futur époux, ainsi que celui de décès de sa mère

3° Acte de naissance de la future épouse, ainsi que celui de décès de son père ci dessus datés & énoncé.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux.*

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Christine Bernard & l'autre Joseph Sebastien Bœuf.

En présence de sieur Antoine Elisée Vitton domicilié à la Garde département du Var âgé de vingt quatre ans, profession de Maçon, non parent ni allié des époux

De sieur Eugène Mourchou domicilié à la Garde département du Var âgé de trente quatre ans, profession de Menuisier, non parent ni allié des époux.

De sieur Isaac Zue domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante trois ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux.

Et de sieur Joseph Franc domicilié à la Garde département du Var âgé de trente huit ans, profession de Mesureur Canaliste non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Jean françois Van huguet, Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins seulement, tous les autres comparants ont déclaré ne savoir écrire.

Vitton Mourchou Zue J. Franc